

## Compte-rendu du conseil municipal - 11 janvier 2016 -



*Commune de Saint Paul de Jarrat*

\* \* \*

L'an deux mille seize, le onze du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 5 Janvier 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

*(Par ordre alphabétique)*

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DO RIO Nathalie, DURCHON Christelle, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia.
- Messieurs BONREPAUX Jean Christophe, HERNANDEZ Jean Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MIGALLON Bastien, MILESI Christian.

↳ Absent représenté : PEDOUSSAT Christian

↳ Absent non représenté : //

↳ Madame Laetitia MOIOLA est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 10 décembre 2015 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- Délibération 2015-53 Indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour le receveur
- Délibération 2015-54 Création poste d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Délibération 2015-55 Don au bénéfice du Téléthon
- Délibération 2015-56 Demande modificative budgétaire n°2
- Délibération 2015-57 Groupement de commandes – plans locaux d'urbanisme

\* \* \*

⇒ **Approbation compte-rendu du précédent conseil municipal** : En l'absence de remarque le compte-rendu du précédent conseil municipal est validé.

### ⇒ Nomination et rémunération des agents recenseurs :

Les agents recenseurs sélectionnés sont :

- Sophie FAURE
- Géraldine FABRE ALONSO
- Jordan DE CASTRO

Leur rémunération, intégrant 2 séances de formations et 10 heures de repérage entre le 12 et le 20 janvier 2016 puis la partie recensement en elle-même entre le 21 janvier et le 20 février 2016 sera équivalente à un SMIC<sup>1</sup> mensuel soit 1466.62 € bruts (*mille quatre cent soixante six euros soixante-deux centimes*) pour 151.67 heures de travail.

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée la rémunération des agents recenseurs ci-dessus proposée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

### ⇒ Rémunération Agent Coordonateur du Recensement :

Les textes ayant changé, il n'est aujourd'hui plus possible de rémunérer l'agent coordonnateur du recensement – en l'occurrence Madame Catherine CARALP dont la désignation a été approuvée en conseil municipal - alors qu'il réalise un travail important.

Il y a un peu plus d'un an, Monsieur le Maire avait évoqué l'idée d'indemniser Madame Catherine CARALP pour le travail de régie réalisé et sa fonction de régisseuse sur le marché. Il propose de nommer Madame Catherine CARALP conseiller municipal délégué afin de pouvoir l'indemniser.

Avec ce nouveau statut elle aurait toujours en charge le suivi du marché, la partie encaissement mais également toute la partie animation. Si nous souhaitons que ce marché perdure il y a lieu de mener un important travail de redynamisation. Ce sujet a été évoqué avec un responsable du P.N.R.<sup>2</sup>. Des actions pourraient être menées en matière d'animation, d'élargissement et d'amélioration de la communication. Le marché de Noël, par exemple, est un évènement qui fonctionne très bien depuis maintenant deux années.

Madame Catherine CARALP continuerait également d'être le lien « régie » entre l'A.L.A.E.<sup>3</sup>, la Mairie et la trésorerie.

Monsieur le Maire propose, par ailleurs, que Madame Catherine CARALP exerce un rôle auprès des commerçants et artisans pour les informer des projets susceptibles de les intéresser et qu'elle prenne une part active dans le développement de l'offre santé autour du Pôle Santé créé par le Docteur DURLIAT.

---

<sup>1</sup> Salaire Minimum de Croissance

<sup>2</sup> Parc Naturel Régional

<sup>3</sup> Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole

L'indemnité de Madame Catherine CARALP pourrait être de 4% de l'indice 1015 soit une valeur de 152.06 € euros bruts (*cent cinquante-deux euros six centimes*).

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée les éléments ci-dessous :

- Création d'un rôle de conseiller municipal délégué
- Nomination de Madame Catherine CARALP
- Détermination de l'indemnité à hauteur de 4% du SMIC

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	11	0	0	4	15

⇒ **Investissements 2015 restant à réaliser sur 2016 :**

Afin de ne pas bloquer avant le vote du budget les réalisations qui n'ont pas pu être effectuées en 2015, Monsieur le Maire propose de voter leur report sur cette année 2016.

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>
2151	Place Elie Bigeyre (création zone déchets) (travaux EM)	1 500
21538	Rue de la Tuilerie (création pluvial) (Travaux EM)	3 000
2315	Ventrière création route +pluvial zone réservée PLU	85 594
2313	Salle des fêtes conformité ERP	66 420
2135	Insonorisation cantine	10 000
2151	Voirie (travaux divers annuels) 2	20 000
21538	Petits travaux divers 2 pluvial	5 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>191 514</b>

Le report de ces travaux est soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Etude faisabilité et rentabilité projet de Ventrière :**

Afin de commencer à travailler sur le projet de création de parcelles constructibles à Ventrière, Monsieur le Maire propose d'engager une étude en collaboration avec la société *Projetude*.

Pour précision, il s'agit de la zone de Ventrière accueillant actuellement les terrains de tennis et la salle de Ventrière. Elle représente environ 5520 mètres carrés.

Cette étude intègre les relevés topographiques du terrain et de l'ensemble des réseaux présents. Nous aurons une première proposition de plan que nous pourrions ensuite amender jusqu'à obtention du plan définitif.

Dans le cadre de nos réflexions d'aménagement, le cadre légal sera ainsi assuré.

A la fin de cette étude, tous les verrous seront levés et le dossier complet de consultation sera réalisé intégrant une évaluation du coût d'aménagement.

Nous pourrions ainsi décider de vendre à un lotisseur ou de garder la maîtrise d'œuvre, aménager et vendre directement aux particuliers.

Monsieur Jean-Christophe BONREPAUX demande à Monsieur le Maire si l'étude intégrera une partie espace vert et une salle de quartier. Monsieur le Maire de répondre qu'il y aura effectivement une partie espace vert mais qu'il ne peut se prononcer sur la construction d'une maison de quartier. Monsieur le Maire ajoute qu'il est exclu de remettre en conformité la salle de Ventrille au regard du coût exorbitant que cela représenterait.

Madame Mireille AUTHIE s'inquiète de la disparition des courts de tennis. Monsieur le Maire explique que lesdits courts vont être déplacés au niveau du complexe sportif. Madame AUTHIE précise que la zone de destination des courts de tennis est une zone inondable. Monsieur le Maire oppose le fait que les revêtements des courts de tennis sont prévus pour résister à l'eau et aux intempéries.

Madame Mireille AUTHIE demande où seront accueillies les associations si la salle de Ventrille disparaît. Monsieur le Maire répond que ce sera traité au cas par cas et qu'il s'agira d'optimiser la salle du complexe sportif peu utilisée à ce jour. Sachant que déjà la danse va se déplacer à la salle des fêtes car elles sont maintenant trop nombreuses pour la salle de Ventrille. Il ne restera donc que l'association temps libre et le chant. La salle du complexe sportif peut convenir pour les 2 associations.

Madame AUTHIE interpelle Monsieur le Maire sur la destination de l'argent que rapportera la vente des terrains. Ce dernier explique qu'il servira à financer d'autres projets tels que, par exemple, l'aménagement d'appartements, la réfection de la Rue Centrale, la mise en conformité ERP des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée le lancement de l'étude avec la société *Projetude*:

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	12	3	0	0	15

⇒ **Point économies 2013 versus 2015 :**

Suite à la question de Monsieur Jean-Christophe BONREPAUX survenue lors du dernier conseil municipal, un état détaillé compte par compte sur les six dernières années (soit entre 2010 et 2015) est présenté au conseil municipal :

⇒ Dépenses 2013 = 1 169 209 € (*un million cent soixante-neuf mille deux cent neuf euros*)

⇒ Dépenses 2015 = 1 060 567 € (*un million soixante mille cinq cent soixante-sept euros*)

⇒ Economie totale réalisée = 109 342 € (*cent neuf mille trois cent quarante-deux euros*)

Nous sommes revenus au niveau des dépenses de 2012 et ce, malgré l'augmentation du coût de la vie et surtout de la masse salariale.

Seules les économies les plus significatives sont listées ci-dessous.

10 422	Electricité avoir sur 2 compteurs éclairage public déposés depuis 5 ans
7 880	Renégociation contrat gaz + fin facturation des 2 compteurs électriques retirés
5 200	Renégociation contrat repas cantine qui amènera 7800 € d'économie supplémentaire en 2016
3 000	Fournitures entretien
3 000	Fournitures administratives
3 000	Entretien bâtiments
2 000	Fêtes et cérémonies
1 000	Site internet
800	Journal municipal
6 000	Télécommunications + 1000 € d'économie supplémentaire en 2016
8 000	Economie salaires en réorganisant les équipes pour supprimer les heures complémentaires
9 000	Economie salaires diminution des remplacements
20 500	Diminution indemnités et charges sociales élus
5 300	Diminution des subventions aux associations
12 000	Renégociation des emprunts crédit agricole
2 600	Diminution des lignes de crédits. Reste 1400 sur 2016 en retrouvant l'autofinancement

Suite au dernier conseil municipal il y a une bonne nouvelle : malgré les baisses des dotations de l'Etat supérieures aux prévisions, les recettes 2015 sont tout de même supérieures au budget et ce, même sans intégrer la vente de bois qui représente 44 000 € (*quarante-quatre mille euros*).

Les recettes les plus significatives sont 10000 € (*dix mille euros*) sur le poste Impôts et Taxes et 8 000 € (*huit mille euros*) sur les locations immobilières.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour mettre au vote un point supplémentaire concernant la carte d'impression à la bibliothèque.

#### ⇒ **Carte d'impression à la médiathèque**

Le conseil municipal accepte le rajout de ce point. Il existe une carte à la bibliothèque qui, moyennant 5 euros annuels (cinq euros) permet de réaliser quelques impressions. Lors du vote de l'augmentation de tarif de la médiathèque nous n'avons pas validé ce point. Cette carte ne concerne que quelques abonnés. Pour cette année Monsieur le Maire propose de mettre au vote cette carte d'impression au même prix et demande à Madame Christelle DURCHON d'approfondir le sujet.

Madame Mireille AUTHIE confirme le fait que cette carte ne concerne que très peu d'administrés.

Le maintien de la carte d'impression bibliothèque au tarif de 5 euros est soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15	0	0	0	15

⇒ **Questions et informations diverses :**

⇒ **Compteurs LINKY** : Monsieur le Maire informe que l'installation des compteurs LINKY (nouveaux compteurs communicants d'ERDF<sup>4</sup> qui peuvent recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien) débutera au mois de mars 2016. A noter que ces nouveaux compteurs ne coutent rien aux utilisateurs. Une information écrite sera distribuée à l'ensemble de la population en semaine 9.

⇒ **Point Urbanisme 2015 :**

En 2015, la Mairie de saint Paul de Jarrat a traité :

- **11 permis de construire** : 6 constructions d'habitations neuves / 2 constructions neuves commerces et bâtiments publics / 3 réhabilitations bâtiments existants et extensions.
- **4 autorisations de travaux**
- **10 déclarations préalables**

Les informations ci-dessus ont été communiquées par Monsieur Hubert LABEUR qui souligne que le nombre de permis de construire traité a doublé entre 2014 et 2015.

⇒ **Club du Temps Libre** : Madame Mireille AUTHIE expose le fait que le Club du temps Libre propose de s'occuper de la décoration du village pour Noël 2016. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de s'investir différemment pour le village. Monsieur le Maire accueille très favorablement cette initiative. La décoration s'étendra non seulement au village mais aussi aux hameaux.

⇒ **Vœux du Maire** : Pour rappel le vendredi 15 janvier 2016 à 18h30 se tiendront les traditionnels vœux du Maire à la salle des fêtes de Saint Paul de Jarrat.

⇒ **Bulletin municipal** : Le bulletin municipal est en phase d'impression et sera édité d'ici une quinzaine de jours.

⇒ **C.C.A.S.** : Le Thé Dansant, animé par Michel Animation et proposé par le C.C.A.S., aura lieu à la salle des fêtes le 30 janvier 2016.

⇒ **Marché de Noël** : Le marché de Noël s'est bien déroulé et a attiré plus de monde que lors de sa première édition.

⇒ **Téléthon** : Les dons récoltés au profit du Téléthon ont été plus importants que l'année passée et ont avoisiné les 1200 euros (*mille deux cents euros*). Journée organisée par le SPAM + marché de Noël

\* \* \*

***La séance est levée à 21h30***

---

<sup>4</sup> Électricité Réseau Distribution France